



Convention de Formation

Entre les soussignés :

L'Institut de Sophrologie Humaniste représenté par Mme Jacqueline Baudet - SIRET : 533 972 956 00031 - N° de déclaration d'activité : 31 59 08836 59 - (ne vaut pas agrément de l'état), situé au 137 boulevard de la Liberté à 59000 LILLE.

D'une part,

Et M./Mme _____, résidant

, d'autre part.

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente :

Article 1er : Objet de la convention

L'Institut de Sophrologie Humaniste de Lille représenté par Jacqueline Baudet, organisera l'action de formation suivante :

« *Supervisions de groupe* »

- ✓ Programme et méthodes : en annexe
- ✓ Type d'action de formation (au sens de l'article L. 900-2 du Code du travail) : Formation professionnelle pour l'acquisition de compétences techniques, pratiques et théoriques en sophrologie
- ✓ Dates : 20 septembre / 8 novembre 2021 - 10 janvier / 7 mars / 9 mai / 27 juin 2022
- ✓ Horaires : 13h à 15h30
- ✓ Durée : 15 heures réparties en 6 sessions de 2 heures 30
- ✓ Lieu : Formation distancielle par visio-conférence

Article 2 : Effectif formé

L'Institut de Sophrologie Humaniste de Lille accueillera le stagiaire dans un groupe de 6 personnes participants au maximum pour cette formation.

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, le stagiaire s'acquittera des coûts suivants :

TOTAL GÉNÉRAL : 360 euros (au tarif horaire de 24 €)

Article 4 : Modalités de règlement

Un acompte de 60 euros est demandé à l'inscription.

Le paiement du solde à la charge du stagiaire, est échelonné selon le calendrier suivant, au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, dans un maximum de 3 échéances :

 euros le / / , euros le / / , euros le / /

À régler : par chèque bancaire à l'ordre de « *ISH-Jacqueline Baudet* », ou par virement avec la référence « *Supervision* »

Article 5 : Dédit ou abandon

En cas de désistement moins de 10 jours avant la date du premier séminaire l'acompte versé resterait acquises à l'ISH-Jacqueline Baudet.

« En cas d'abandon en cours de formation, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensé ou engagé pour la réalisation de ladite action ».

Article 6 : Différents éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Lille sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Lille, le

Pour l'Institut de Sophrologie Humaniste -
Jacqueline Baudet

Le stagiaire ou son représentant



Supervisions de groupe

Dates : 20 septembre / 8 novembre 2021 - 10 janvier / 7 mars / 9 mai / 27 juin 2022

Horaires : 13h à 15h30

Lieu : Formation distancielle par visio-conférence

Public : Sophrologues installés avec une pratique professionnelle.

Conditions d'admission

- ✓ Attestation de fin de formation en Cycle Fondamental ou diplôme

Nombre de places disponibles : 6

Animateurs :

- Laurie Alet, superviseur, formatrice et sophrologue
- Cécile Lebas, superviseur, formatrice et sophrologue
- Anne Claude Penalba, superviseur, formatrice et sophrologue
- Elvire Prévot, superviseur, formatrice et sophrologue

Objectifs :

- Relativiser et réguler les tensions dues à son activité professionnelle,
- Partager ses expériences et bénéficier d'un point de vue extérieur pour mieux en tirer parti,
- Se positionner sur le plan des émotions et/ou de l'empathie,
- Bénéficier d'un regard extérieur vis à vis d'un accompagnement complexe,
- Un partage d'expériences, d'idées,
- La création de lien entre les professionnels.

Déroulement :

Chaque session constitue un espace d'écoute bienveillante où les supervisés déposent, leurs difficultés, leurs doutes, et leurs questionnements. Le superviseur et les supervisés observent ensemble une situation apportée par l'un des participants, et se questionnent sur ce qui est à l'œuvre.

Moyens pédagogiques : cadre d'échanges et d'écoute assurée par le superviseur.